

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 13

Votants..... 15

Procurations..... 2

Date de la convocation : 08/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 12 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,

légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.**PROCURATIONS** : Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien,**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SEANCE N° 8
DELIBERATION N° 11
STATION-SERVICE COMMUNALE
PRIX DE VENTE DES CARBURANTS****Abrogé et remplace**

Vu l'acte constitutif de la régie de recettes de la station-service communale ;

Vu l'arrêté portant nomination d'un régisseur et de régisseurs suppléants d'une régie de recettes.

Vu la délibération n° 11 du 12 avril 2024 déposée au contrôle de légalité le 22 avril 2024,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les modalités de calcul du prix de vente de carburants de la station-service communale, et notamment de revoir le montant de la marge.

En fonction des éléments communiqués par Madame MASSON Aurélie, adjointe aux finances, il est proposé la formule suivante :

Prix de vente unitaire T.T.C = (coût de revient unitaire H.T. + marge brute unitaire H.T.) x (1 + taux de TVA) ;

Monsieur le Maire propose qu'à compter du 1^{er} mai 2024, la marge soit de 0.084 € H.T.**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'ADOPTER** le montant de la marge telle que proposée.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*Le secrétaire de séance
Damien QUATREFAGESLe Maire
Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 23 AVR. 2024

- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 23 AVR. 2024